

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
7 avril 2016**

ORDRE DU JOUR

- 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ;
- 2- COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015 ;
- 3- AFFECTATION DU RESULTAT 2015 ;
- 4- VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2016 ;
- 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 ;
- 6- CESSION DE BIEN ;
- 7- BUDGET PRIMITIF 2016 ;
- 8- ALSH ETE 2016 – TARIFS ;
- 9- ALSH ETE 2016 – REMUNERATION DU PERSONNEL ;
- 10- CAPJ ETE 2016 – RECRUTEMENT AGENT SAISONNIER ;
- 11- CAPJ ETE 2016 – TARIFS ;
- 12- SIVOM – CENTIMES SYNDICAUX ;
- 13- TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS ;
- 14- MEDAILLES DU 1^{ER} MAI – MODIFICATION DE LA GRATIFICATION ;
- 15- AVANCEMENT DE GRADE – SUPPRESSION ET CREATION DE GRADES ;
- 16- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – ADHESION AUX MURS MITOYENS DU CAMBRESIS ;
- 17- QUESTIONS DIVERSES.

2 nouvelles questions à l'ordre du jour :

- 18 – FIXATION DU LOYER – LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES
- 19 – TARIFS RECOMPENSES DES JEUX PUBLICS DU 1^{ER} MAI

Étaient présents : Mr DEFAUX Maurice, Mr QUENNESSON Gérard, Mme BASQUIN Danièle, Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mr LEDUC Jean, Mme MORELLE Carole, Mr DHAUSSY Jérôme, Mr JACQUEMIN Guillaume, Mme CARREZ Danièle, Mme LAPOINTE Christiane, Mr DEBIEVE Laurent, Mr CARLIER Benoît, Mr DEFAUX Jean-François, Mr GERARD Daniel, Mr PROUVEUR David.

Étai(ent) absent(s) : Mr GAUDRY Michael

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : Mme AUBLIN Yolande qui a donné procuration à Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mme STIEVENARD Catherine qui a donné procuration à Mr DEFAUX Maurice, Mme CHADUFAUX Annie qui a donné procuration à Mr DEFAUX Jean-François

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BASQUIN Danièle

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (DEFAUX Jean-François, GERARD Daniel, PROUVEUR David, CHADUFAUX Annie) vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	524 107,00
	Réalisé :	298 809,09
	Reste à réaliser :	72 328,00
Recettes	Prévus :	898 869,00
	Réalisé :	549 081,03
	Reste à réaliser :	96 248,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 304 537,00
	Réalisé :	935 216,99
Recettes	Prévus :	1 304 537,00
	Réalisé :	1 355 695,10

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	250 271,94
Fonctionnement :	420 478,11
Résultat global :	670 750,05

II - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions (DEFAUX Jean-François, GERARD Daniel, PROUVEUR David, CHADUFAUX Annie) adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015.

III - AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions (DEFAUX Jean-François, GERARD Daniel, PROUVEUR David, CHADUFAUX Annie) décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	420 478,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	250 271,00

IV - VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des taux d'imposition actuels pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.57 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.35 %
- Taxe foncière (non bâti) : 55.42 %

V - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Monsieur le Maire fait un rappel des conditions d'octroi d'une subvention et justifie de la baisse de certaines subventions (manque d'implication dans la commune). Le conseil municipal, par 9 voix pour, 4 voix contre (DEFAUX Jean-François, GERARD Daniel, PROUVEUR David, CHADUFAUX Annie), 4 abstentions (QUENNESSON Gérard, JACQUEMIN Guillaume, CARLIER Benoît, DEBIEVE Laurent) et 1 non votant (président d'une association) vote les subventions suivantes :

6574	AFN	250,00
6574	APESH	450,00
6574	CLUB DES LOISIRS	620,00
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MAT	620,00
6574	FLEURISSEMENT « LES HORTENSIAS »	75,00
6574	GYMNASTIQUE FEMININE	315,00
6574	L'ATELIER DES HORTENSIAS	55,00
6574	L'HILAIRIENNE	250,00
6574	LA CLE DE SOL	2 200,00
6574	LES Z'AMIS DU SQUARE	250,00
6574	MARCHE DETENTE	75,00
6574	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PRIM	620,00
6574	VOYAGE SCOLAIRE EC PRIM	3 000,00
6574	STE COLOMBOPHILE « LES AMIS REUNIS »	200,00
6574	STE DE CHASSE	250,00
6574	TEMPS'DANSE - COMEDIE MUSICALE	1 100,00
6574	TENNIS DE TABLE HILAIRIEN	1 100,00
6574	UNION SPORTIVE HILAIRIENNE	2 640,00
6574	USEP	80,00

VI - CESSION DE BIEN

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte l'offre d'achat du corbillard hippomobile présentée par Monsieur LANNOO Alain pour un montant de 150 € TTC.

VII - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions (DEFAUX Jean-François, GERARD Daniel, PROUVEUR David, CHADUFAUX Annie) , vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses	: 908 406,00 (+ 72 328,00 de RAR)
Recettes	: 884 486,00 (+ 96 248,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	: 1 529 103,00
Recettes	: 1 529 103,00

VIII - ALSH ETE 2016 – TARIFS

Le centre sera ouvert du 7 juillet au 29 juillet 2016 aux enfants de 3 ans à 13 ans révolus.

SEMAINE	ENFANTS EXTERIEURS SCOLARISES A ST HILAIRE ET ENFANTS EN SEJOUR CHEZ LES GRANDS PARENTS					ENFANTS DE L'EXTERIEUR				
	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801	QF 0 A 369	QF 370 A 499	QF 500 A 700	QF 701 A 800	QF + 801
1ERE SEMAINE : 2 JOURS	3,20	12,86	14,00	15,20	16,00	4,00	31,30	34,00	37,00	39,00
2EME SEMAINE : 4 JOURS	6,40	25,72	28,00	30,40	32,00	8,00	62,60	68,00	74,00	78,00
3EME SEMAINE (SANS CAMPING) : 5 JOURS	8,00	25,72	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
3EME SEMAINE : 4 JOURS CAMPING + 1 JOUR ALSH	51,60	56,43	57,00	57,60	58,00	102,00	115,65	117,00	118,50	119,50
4EME SEMAINE : 5 JOURS	8,00	32,15	35,00	38,00	40,00	10,00	78,25	85,00	92,50	97,50
TOTAL SEJOUR SANS CAMPING	17,60	96,45	112,00	121,60	128,00	32,00	250,40	272,00	296,00	312,00
TOTAL SEJOUR AVEC CAMPING	69,20	127,16	134,00	141,20	146,00	124,00	287,80	304,00	322,00	334,00
PRIX A LA JOURNEE	1,60	6,43	7,00	7,60	8,00	2,00	15,65	17,00	18,50	19,50
TARIF SEJOUR CAMPING 4 JOURS :	50 € POUR LES ENFANTS DE SAINT HILAIRE					100 € POUR LES ENFANT DE L'EXTERIEUR				

Adopté à l'unanimité.

IX - ALSH ETE 2016 – REMUNERATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter du 06 juillet au 29 juillet 2016, selon les effectifs :

- 1 directeur adjoint, sa rémunération sera celle d'un animateur principal de 2ème classe à temps complet au 7ème échelon, indice Brut 444 (indice Majoré 390 au 01/01/2015).
- 14 animateurs diplômés et stagiaires, leurs rémunérations seront celle d'un adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet au 1er échelon de l'échelle 3 indice brut 340 (indice majoré 321 au 01/01/2015).

Et du 07 juillet au 29 juillet 2016

- 4 agents de service, leur rémunération sera celle d'un adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 23/35ème, au 1er échelon de l'échelle 3 indice brut 340 (indice majoré 321 au 01/01/2015).

XI - CAPJ ETE 2016 – RECRUTEMENT AGENT SAISONNIER

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier pour la période du 7 juillet 2016 au 29 juillet 2016 en remplacement du responsable d'animation jeunesse. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 348 (IM 326 au 01/01/2015).

XII - CAPJ ETE 2016 – TARIFS

Le C.A.P.J « centre d'animation pour la jeunesse » fonctionnera du 7 juillet 2016 au 29 juillet 2016, il accueillera les enfants de 14 à 17 ans. les tarifs, votés à l'unanimité, sont les suivants :

ACTIVITES :

* pour les adhérents à l'année l'application du tarif régie CAPJ

* pour les adhérents uniquement de juillet et d'août, droit d'inscription de 10 € et :

ACTIVITES	ADHERENTS A L'ANNEE	NON ADHERENTS A L'ANNEE
PISCINE CAUDRY	0.50 €	0.80 €
LASERGAME CAUDRY	6.00 €	11.00 €
PAINT BALL WALLERS	15.00 €	24.00 €
ACCROBRANCHE RAISMES	12.00 €	19.00 €

XIII - SIVOM – CENTIMES SYNDICAUX

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise en recouvrement d'un produit fiscal syndical afin de contribuer aux charges du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Avesnes les Aubert (SIVOM).

XIV - TAXE D'HABITAION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

L'article 47 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI), donne la possibilité aux communes non concernées par la taxe

annuelle sur les logements vacants d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 années au 1er janvier de l'année d'imposition.

Cet assujettissement concerne la part communale (et, le cas échéant, la part revenant aux syndicats à contributions fiscalisées).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants. Cette décision prend effet à compter de l'année 2017.

XV - MEDAILLES DU 1^{ER} MAI – MODIFICATION DE LA GRATIFICATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de cartes cadeau d'une valeur de 42 € pour les médaillés du 1er mai en remplacement du virement du même montant.

XVI - AVANCEMENT DE GRADE – SUPPRESSION ET CREATION DE GRADES

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- la suppression de l'emploi d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires ;

- la création d'un emploi d'agent social de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} mai 2016.

XVII - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – ADHESION AUX MURS MITOYENS DU CAMBRESIS

A compter du 1er janvier 2017, en raison de l'entrée en vigueur d'une disposition de la loi ALUR du 23/03/14, les communes qui disposent actuellement d'une carte communale seront chargées d'instruire les dossiers d'urbanisme.

Eu égard la complexité et la spécificité des questions d'urbanismes, il apparaît compliqué pour la commune de Saint Hilaire lez Cambrai d'assurer un tel service.

Face à cette problématique, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) intitulé "Murs Mitoyens" se propose d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme moyennant une participation fixe et proportionnelle à l'acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune de Saint Hilaire lez Cambrai au SIVU "Murs Mitoyens".

XVIII – FIXATION DU LOYER – LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES

Suite aux travaux effectués dans ce logement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 400.00 €. Ce logement sera attribué à un couple avec 1 enfant ou une personne seule avec un enfant.

XIX - TARIFS RECOMPENSES DES JEUX PUBLICS DU 1^{ER} MAI

Le conseil

municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 26 avril 2011 concernant les tarifs des récompenses des jeux publics du 1^{er} mai comme suites :

CLASSEMENT	JEU DE BILLONS A L'ANNEAU		TABLE TREMPLIN	
	ADULTES	10-14 ANS	+ DE 12 ANS	- DE 12 ANS
1	14.00 €	7.00 €	7.00 €	7.00 €
2	13.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €
3	12.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €
4	11.00 €	4.00 €	4.00 €	4.00 €
5	10.00 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €
6	9.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
7	8.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
8	7.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
9	6.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
10	5.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
11	4.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
12	3.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
13	3.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
14	3.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
15	3.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Au-delà			2.00 €	2.00 €

XX- QUESTIONS DIVERSES

- signalement : ardoises enlevées suite à la tempête d'août 2015 derrière le logement de chez Michel Jacquemin. Mr l'adjoint aux travaux se rendra sur place.
- pour rappel, les tarifs de la garderie sont fixés à l'heure et non à la ½ heure. Au-delà de 10 minutes passées en garderie, l'heure est facturée.
- charte avec les forains, le forfait de prise en charge des tickets par la commune passe de 150 à 140.
- baptêmes en hélicoptère : la question est renvoyée au président de l'association en charge de la manifestation et débattue hors réunion de conseil.
- lecture carte d'Agathe BOVRY/BASQUIN envoyée depuis le séjour à la neige.
- lecture de la carte de remerciement suite au décès de Maréva.

Séance levée à 22 H 30.